Banque d'épreuves Lettres et sciences économiques et sociales (filière B/L) ENS, ENS de Lyon, ENS Paris-Saclay, ENSAE, ENSAI, INSEE

Protocole sanitaire COVID-19

Les centres d'écrit mettent tout en œuvre pour éviter la propagation du virus : port du masque pour les personnels, nettoyage régulier des salles, mise à disposition de solution ou gel hydro-alcoolique.

Consignes aux candidats

- En prévision d'une entrée des candidats plus lente que d'habitude, il est conseillé aux candidats d'arriver environ 1 heure avant le début des épreuves.
- À l'entrée sur le site, les candidats montrent leur convocation aux surveillants postés à l'entrée, en la tenant à bout de bras. Les candidats procèdent à un nettoyage de leurs mains avec une solution ou gel hydro-alcooliques qui sera à leur disposition. Il est cependant conseillé aux candidats d'apporter leur propre flacon de solution ou gel hydro-alcoolique
- La distanciation sociale (distance d'au moins 1m entre personnes) doit être respectée à l'intérieur du centre comme à l'extérieur.
- Les candidats doivent porter un masque à chaque fois qu'ils cheminent à l'intérieur du site ; ils doivent donc penser à apporter suffisamment de masques pour en changer toutes les 4 heures. Les masques usagés doivent être mis dans un sac plastique fermant hermétiquement et rapporté chez soi.
- À l'entrée des salles, les candidats procèdent à un nettoyage de leurs mains avec des solutions ou gels hydroalcooliques qui seront à mis leur disposition.
- Vérification d'identité par les surveillants au début de l'épreuve : le candidat dépose sa pièce d'identité et sa convocation sur la table. Le surveillant peut demander au candidat de retirer son masque le temps du contrôle. Lors de la vérification de l'identité, le candidat signe avec son propre stylo la feuille d'émargement, tendue par le surveillant, en face de son nom. Le candidat tend sa pièce d'identité et sa convocation (bras tendu) et le surveillant effectue la vérification à un mètre de distance.
- Pendant l'épreuve, le port du masque est obligatoire dans les cas suivants (en dehors de ces cas, le port du masque est laissé au choix du candidat) :
 - Déplacements du candidat, quel que soit le motif ;
 - Lors de la fourniture de copies ou feuilles de brouillon supplémentaires par un surveillant ;
 - En cas de toux ou éternuements répétés ;
 - Candidat ayant un doute sur son état de santé ;
 - Lors de la remise de copie en fin d'épreuve et de la signature de la liste d'émargement ; utiliser son propre stylo.
- Les candidats sont autorisés à boire et se restaurer légèrement à leur table pendant l'épreuve en veillant à jeter les restes de leur consommation dans un sac fermant hermétiquement à rapporter chez soi.
- Pour les candidats qui passent une deuxième épreuve l'après-midi, prévoir d'apporter éventuellement son déjeuner dont les restes seront aussi mis dans un sac plastique fermant hermétiquement et à rapporter chez soi. La prise du déjeuner se fait dans un espace extérieur ou dans les salles en cas de pluie, selon les centres. La distance d'un mètre minimum entre personnes est requise pendant la pause déjeuner.

Tout candidat dont le comportement, sur le site de l'écrit ou pendant une épreuve, contreviendrait délibérément aux consignes mentionnées dans ce protocole sera exclu du centre d'épreuves par le chef de centre.